

Colloque

La pollution lumineuse est une plaie pour les animaux et pour la santé des hommes

Une rencontre transfrontalière a eu lieu hier au Lignon sur ce phénomène aux effets néfastes

Antoine Grosjean

«La lumière a été vécue comme un progrès, mais aujourd'hui, elle est devenue une source de nuisances.» Le conseiller d'Etat en charge de l'Environnement, Luc Barthassat, résume bien l'enjeu de la rencontre qui s'est tenue ce vendredi autour de la pollution lumineuse, au siège des Services industriels de Genève, au Lignon. Coorganisé par l'Etat de Genève, le Conseil régional du district de Nyon et la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna), ce colloque intitulé «Quand l'éclairage public nous fait de l'ombre» a réuni une brochette de spécialistes. Une soixantaine de personnes y ont participé.

Liée à l'essor de l'électricité, la pollution lumineuse est un phénomène relativement récent, qui n'a fait qu'empirer ces dernières décennies. En trente ans, l'éclairage public a ainsi doublé dans la région lémanique. Au niveau global, un tiers de l'humanité ne peut plus apercevoir la Voie lactée à cause du halo généré par l'éclairage urbain.

Ravages sur la faune

Cela a des conséquences sur l'environnement et sur la santé. L'animal diurne qu'est l'homme a tendance à oublier que la plupart des autres espèces sont nocturnes: «64% des invertébrés, qui repré-



La pollution lumineuse est un phénomène relativement récent, qui n'a fait qu'empirer ces dernières décennies. GETTY IMAGES

sentent les neuf dixièmes du vivant, et 28% des vertébrés vivent la nuit», précise Romain Sordello, du Muséum national d'histoire naturelle de Paris. Pour eux, l'éclairage artificiel nocturne constitue souvent un obstacle. «Une route éclairée est infranchissable par de nombreuses espèces, non pas à cause du trafic automobile, mais à cause de la lumière», poursuit le scientifique, qui plaide pour l'établissement d'une trame noire. A l'instar d'un corridor biologique,

celle-ci doit permettre aux animaux de circuler d'un biotope à l'autre sans être arrêtés par une barrière lumineuse.

Paradoxalement, la pollution lumineuse peut être un piège pour des espèces qui sont attirées par la lumière. «Les oiseaux migrateurs et certains mammifères marins se repèrent grâce aux étoiles, mais s'ils ne peuvent plus les voir, ils sont désorientés, déplore Romain Sordello. Les tortues marines qui viennent de naître se di-

rigent vers la mer en suivant le reflet de la lune sur l'eau. Or, quand l'éclairage public est plus fort, cela les induit en erreur et elles partent dans la mauvaise direction.» Quand aux insectes, beaucoup meurent d'épuisement en tournant autour des réverbères ou se brûlent sur les luminaires. C'est leur seconde cause de mortalité après les pesticides. De plus, la pollution lumineuse déséquilibre l'écosystème, puisque certains prédateurs diurnes peu-

vent continuer de chasser la nuit, au détriment de leurs proies.

Même les plantes en sont perturbées, car les étapes de leur développement sont réglées par la lumière du jour. L'éclairage artificiel peut les induire en erreur. On appelle cela la «désynchronisation biologique», un mal qui affecte également l'homme. «Notre horloge biologique est régie par le cycle jour nuit, explique David Hicks, chronobiologiste à l'Université de Strasbourg. Par exemple, la

mélatonine est sécrétée seulement la nuit, et il suffit de très peu de lumière pour l'inhiber. Or, cette hormone joue notamment un rôle dans le sommeil, le système immunitaire ou l'humeur, et elle agit comme anticancéreux.»

Prise de conscience

Les pouvoirs publics ont commencé à prendre conscience du problème. La Ville de Genève s'est ainsi dotée d'un Plan lumière. «Depuis dix ans, nous n'utilisons plus d'éclairages incrustés dans le sol et dirigés vers le ciel, sauf pour quelques arbres remarquables», cite en



Luc Barthassat
Conseiller d'Etat
en charge de
l'Environnement

exemple Florence Colace, architecte-éclairagiste à la Ville. En France, les vitrines des magasins doivent désormais être éteintes entre 1 h du matin et 7 h, et les façades et monuments ne sont plus éclairés que du coucher du soleil à une heure. La Commune d'Archamps, en Haute-Savoie, a décidé d'aller plus loin: à l'avenir, l'éclairage public y sera complètement éteint entre 23 h et 5 h. Cette mesure a déjà été mise en œuvre ce vendredi soir à titre démonstratif, un événement auquel s'est jointe la Société astronomique de Genève, qui en a profité pour observer les étoiles.

Mais les autorités doivent faire une pesée d'intérêts. Faut-il privilégier la lutte contre la pollution lumineuse ou le sentiment de sécurité induit par l'éclairage nocturne? Dilemme...

Révélation et démentis à l'Office des poursuites

Une information transmise par Léman Bleu a immédiatement été contredite par les auteurs du rapport cité

Vendredi après-midi. Au départ, il y a un «rapport accablant» sur l'Office des poursuites cité par la chaîne de télévision Léman Bleu. Quelques heures plus tard, les auteurs de ce rapport, les députés Alberto Velasco (PS) et Sandra Goly (MCG), se distancient des faits révélés. Par un communiqué de la Commission de contrôle de gestion, ils tiennent à préciser que l'article publié sur le site Internet

de la chaîne «comprend des erreurs et imprécisions» et invitent à la patience.

Ce va-et-vient s'explique par l'attente placée dans ce rapport de la Sous-Commission du contrôle de gestion du Grand Conseil. Au printemps 2016, constatant les difficultés de l'Office des poursuites (liées notamment à sa refonte informatique), les députés ont décidé d'enquêter. Aujourd'hui, si le résultat de leur travail n'est pas définitif, Léman Bleu affirme qu'il «accable» l'office de la rue du Stand. Il est question de millions en déshérence, de tableaux entreposés dans les couloirs, de passe-droits à un élu genevois et de 60 000 poursuites initiées sans fondement.

Le Département des finances, qui chapeaute l'Office des poursuites, a également réagi à l'article de la chaîne locale. Il rappelle le contexte et les «défaillances» au niveau de l'informatique et des ressources humaines. Insistant sur les mesures entreprises depuis deux ans qui «ont porté leurs fruits», le département de Serge Dal Busco affirme avoir proposé, avec la Commission du contrôle de gestion, de saisir la Cour des comptes pour «faire toute la lumière sur de tels faits éventuels» tout en «déplorant les affirmations erronées qui ont été rapportées par cette fuite».

Luca Di Stefano

Avis de naissances



Marion et Audran vous présentent la belle
Jade, Lou, Ann
le 27 mars 2017, à 11 h 16

Papy Domi, Mamy Nanne
Papy Gege, Mamy Ann
Bidoum's Family

Nous avons le grand bonheur d'annoncer la naissance de
Maël
le 27 mars 2017, à 19 h 30

Joëlle et Laurent Chavanne
45, Vieux-Chemin d'Onex
1213 Onex

Nous avons l'immense joie d'annoncer la naissance de
Lucas
le 27 mars 2017, à 23 h 41

Julie Vanoy et David Sandino
26, Rue Marie-Brechbühl
1202 Genève

Clinique des Grangettes
Genève

Les annonces de naissance, avec photos des bébés, sont disponibles sur le site www.grangettes.ch



Les délais de remise pour vos avis de naissance sont la veille de parution, soit le mardi et le vendredi à 10h00.

Contact:

e-mail: naissances@tdg.ch

fax: +41 22 322 56 70

FÉLICITATIONS

Vous êtes 78 mamans à avoir donné naissance cette semaine dans notre Maternité.

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de

Luka

Né le 23 mars 2017, à 17 h 45

Magali Abou Fernandez & Eugenio Fernandez et son grand frère Rafael

Nous avons l'immense joie d'annoncer la naissance de

Mathias

Né le 27 mars 2017, à 00 h 19

Lucimara ALEIXO et José FERRER

HUG Hôpitaux Universitaires Genève
L'ESSENTIEL, C'EST VOUS.

MATERNITÉ
Bd de la Cluse 30
1205 Genève
hug-ge.ch/obstetrique



Retrouvez tous nos avis de naissance sur www.latour.ch

PUBLICITÉ

FESTIVAL DE TARTARES

TARTARES MAISON DE BOEUF, POISSONS VEGAN OU EN DESSERTS

DÈS 17 HEURES
DIMANCHES-LUNDIS-MARDIS

AU PIED DE COCHON 022 310 47 97
WWW.PIED-DE-COCHON.CH